

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02028

Numéro SIREN : 811 124 361

Nom ou dénomination : A.B.O

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 15770

Formulaire obligatoire (art. 302 S et 302 S bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseA. B. O.

Néant

Adresse de l'entreprise32 AVENUE DE LA CROIX ROUGE13013 MARSEILLE

Numéro SIRET *81112436100015

Durée de l'exercice en mois12Durée de l'exercice précédent *12

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010175 000	012	175 000	175 000
	Autres *	0144 710	0162 758	1 952	3 522
Immobilisations corporelles *		0285 000	0303 328	1 672	3 739
Immobilisations financières * (1)		0406 127	042	6 127	6 127
Total I (5)		044190 837	0486 086	184 751	188 388
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
Marchandises *		060148 783	062	148 783	128 573
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	07212 714	074	12 714	11 919
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		08420 133	086	20 133	21 111
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096181 630	098	181 630	161 603
Total général (I+II)		110372 467	1126 086	366 381	349 992

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131132		
Report à nouveau	134	11 109	8 565
Résultat de l'exercice	136	18 049	2 544
Provisions réglementées	140		
Total I	142	31 158	13 109
Provisions pour risques et charges	154		
Total II			
Emprunts et dettes assimilées	156		3 787
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	90 664	82 591
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169172	244 559	250 504
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	335 223	336 883
Total général (I + II + III)	180	366 381	349 992

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
Annexe du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.B.O.

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	300 982	285 922	
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	5	29	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232	300 987	285 951	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	157 021	143 341	
	Variation de stock (marchandises) *						236	(20 210)	(23 763)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		4 335	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	62 743	86 351	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 097	244	1 476	890	
	Rémunérations du personnel *						250	51 914	53 615	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	23 421	18 398	
	Dotations aux amortissements *						254	3 637		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	13	98
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation		(II)				264	280 014	283 265	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	20 972	2 685	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280		
Produits exceptionnels						290				
Charges financières						294				
Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	2 923	141	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	18 049	2 544		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	18 049	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	2 923		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44, sixties)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, tondies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, sixties)	981		Jeune entreprise innovante (44, sixties A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				342	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	19 485	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	19 485	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A . B . O .Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	175 000	402		404		406	175 000	175 000
	Autres	410	4 710	412		414		416	4 710	4 710
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	5 000	452		454		456	5 000	5 000
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	6 127	482		484		486	6 127	6 127
TOTAL		490	190 837	492		494		496	190 837	190 837

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	1 188	502	1 570	504		506	2 758
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 261	542	2 067	544		546	3 328
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	2 449	572	3 637	574		576	6 086

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . B . O .

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	60 197
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	35 619
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

*Copie conforme,
le représentant légal*



A.B.O

**Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 32 avenue de la Croix Rouge
13013 MARSEILLE**

***I – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
2017 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2018***

L'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18.049 euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 18.049 euros

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices.

***II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2018***

La Présidente